

2017/137

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DM N°7**

Envoyé en préfecture le 01/12/2017  
Reçu en préfecture le 01/12/2017  
Affiché le 01.12.17  
ID : 033-213301401-20171123-137\_17-DE

**Nombre de conseillers**

En exercice : 24  
Présents : 18  
Votants : 19

Pour : 19  
Contre :  
Abstention :

L'an deux mille dix-sept, le 23 novembre à 20h15, le Conseil Municipal de la Commune de Créon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M Pierre GACHET, Maire.

Présents : Pierre GACHET, Angélique RODRIGUEZ, Sylvie DESMOND, Stéphane SANCHIS, Véronique CORNET, Emilie BERRET, José Manuel ROQUE, Marie LASCOURREGES, Jean-Claude LINARES, Jean SAMENAYRE, Cathy SEGURA, Pierre GREIL, Nathalie DEJEAN-IBANEZ, Florence OVEJERO, Laurent LEMONNIER, Danielle TERRAL, Vincent FEUGA, Isabelle MEROUGE

Absent excusé : Patrick FAGGIANI procuration à Sylvie DESMOND

Absents : Marie Chantal MACHADO, Ivana CHIRICO-GRENIER, Claude BAZARD

Mme Sylvie DESMOND est désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 13 novembre 2017

**OBJET : DM N°7 - OUVERTURE DE CREDITS**

Vu le budget primitif 2017, les décisions modificatives et les engagements en cours, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide de procéder sur le budget communal aux modifications suivantes :

Chapitre	Article	Ouverture D	Ouverture R
012	6332/0201 cotisations fnal	400,00	
012	6336/0201 cotisations Cdg Cnfpt	800,00	
012	64111/0201 rémunération princplale	21 600,00	
012	64131/0202 rémunérations contractuels	27 600,00	
012	6451/0201 cotisation urssaf	8 000,00	
012	6453/0201 cotisations retraites	1 000,00	
012	6454/0202 cotisations assedic	600,00	
013	6419/0201 rbt salaires		60 000,00
	total	60 000,00	60 000,00

Fait et délibéré  
le jour, mois et an que ci-dessus  
Au registre sont les signatures

Pierre GACHET  
Maire de Créon

Transmise au Représentant de l'Etat le : 01.12.17

M le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

2017/138

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DM N°8**

Envoyé en préfecture le 01/12/2017  
Reçu en préfecture le 01/12/2017  
Affiché le 01.12.17  
ID : 033-213301401-20171123-138\_17-DE

**Nombre de conseillers**

En exercice : 24  
Présents : 18  
Votants : 19

Pour : 19  
Contre :  
Abstention :

L'an deux mille dix-sept, le 23 novembre à 20h15, le Conseil Municipal de la Commune de Créon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M Pierre GACHET, Maire.

Présents : Pierre GACHET, Angélique RODRIGUEZ, Sylvie DESMOND, Stéphane SANCHIS, Véronique CORNET, Emille BERRET, José Manuel ROQUE, Marie LASCOURREGES, Jean-Claude LINARES, Jean SAMENAYRE, Cathy SEGURA, Pierre GREIL, Nathalie DEJEAN-IBANEZ, Florence OVEJERO, Laurent LEMONNIER, Danielle TERRAL, Vincent FEUGA, Isabelle MEROUGE

Absent excusé : Patrick FAGGIANI procurator à Sylvie DESMOND

Absents : Marie Chantal MACHADO, Ivana CHIRICO-GRENIER, Claude BAZARD

Mme Sylvie DESMOND est désignée secrétaire de séance.

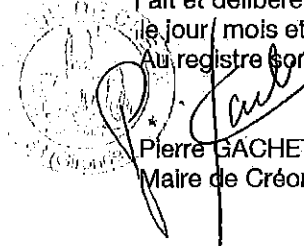
Date de la convocation : 13 novembre 2017

**OBJET : DM N°8 - VIREMENT DE CREDITS INTERNE DEPENSES INVESTISSEMENT**

Vu le budget primitif 2017, les décisions modificatives et les engagements en cours, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide de procéder sur le budget communal aux modifications suivantes :

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES RECETTES				
Opération	Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
182 étude RD 671	20 Immobilisations incorporelles	2031 /020 Frais d'étude		2 160,00
201 etude RD 20	20 Immobilisations incorporelles	2031 /020 frais d'étude		1 680,00
83 Voiries divers	21 Immobilisations corporelles	2135/020 Installations générales	3 840,00	
		TOTAL	3 840,00	3 840,00

Fait et délibéré  
le jour / mois et an que ci-dessus  
Au registre sont les signatures

  
Pierre GACHET  
Maire de Créon

Transmise au Représentant de l'Etat le : 01.12.17

M le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

2017/139

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 01/12/2017  
Reçu en préfecture le 01/12/2017  
Affiché le 01.12.17  
ID : 033-213301401-20171123-139\_17-DE

**Nombre de conseillers**

En exercice : 24  
Présents : 19  
Votants : 20

Pour : 20  
Contre :  
Abstention :

L'an deux mille dix-sept, le 23 novembre à 20h15, le Conseil Municipal de la Commune de Créon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M Pierre GACHET, Maire.

Présents : Pierre GACHET, Angélique RODRIGUEZ, Sylvie DESMOND, Stéphane SANCHIS, Véronique CORNET, Emilie BERRET, José Manuel ROQUE, Marie LASCOURREGES, Jean-Claude LINARES, Jean SAMENAYRE, Cathy SEGURA, Pierre GREIL, Nathalie DEJEAN-IBANEZ, Florence OVEJERO, Laurent LEMONNIER, Danielle TERRAL, Vincent FEUGA, Isabelle MEROUGE, Mathilde FELD

Absent excusé : Patrick FAGGIANI procuration à Sylvie DESMOND

Absents : Marie Chantal MACHADO, Ivana CHIRICO-GRENIER, Claude BAZARD

Mme Sylvie DESMOND est désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 13 novembre 2017

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU POUR LE PROJET DE RACCORDEMENT A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF BAUDIN - GRIMARD**

M le Maire indique au conseil municipal que le hameau de Baudin a un système de collecte en diamètre 200 avec 23 branchements actifs en 2013 dont 10 non conformes (essentiellement eaux pluviales raccordées) et 4 non vérifiés. L'augmentation régulière de l'urbanisation (poste privé relevant de 6 branchements en 2015) est visible sur l'augmentation des branchements en eau potable.

La progression de l'urbanisation de cette zone est importante 30% depuis 2 ans, cet accroissement risque de se maintenir en raison des terrains disponibles et de la taille des terrains existants qui ont tendance à être divisés.

Par ailleurs la zone de Grimard au nord du village de Baudin, compte 42 habitations sur une zone étudiée par le cabinet SAUNIER TECHNA comme impropre à l'assainissement non collectif, car les terrains ne sont pas aptes. Au regard de la division des parcelles, les surfaces disponibles pour des filtres à sables drainés ou des tertres drainés deviennent insuffisantes. Compte tenu des contraintes d'habitat qui sont très importantes sur cette zone et des sols défavorables à l'assainissement autonome, le raccordement au réseau collectif est souhaitable.

Le plan de financement prévisionnel se présente ainsi qu'il suit :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux H.T	700 700,00	Agence de l'eau (50%)	406 402,50
Maîtrise d'œuvre HT	105 105,00	Autofinancement	568 963,50
Total H.T	812 805,00	Total	975 366,00
TVA 20%	162 561,00		
Montant TTC	975 366,00		

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, approuve le plan de financement ci-dessus et autorise M le Maire à déposer les dossiers de demande de subventions auprès des services de l'agence de l'eau.

Fait et délibéré  
le jour, mois et an que ci-dessus  
Au registre sont les signatures  
Pierre GACHET  
Maire de Créon

Transmise au Représentant de l'Etat le : 01.12.17

M le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

2017/140

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 01/12/2017  
Reçu en préfecture le 01/12/2017  
Affiché le 01.12.17  
ID : 033-213301401-20171123-140\_17-DE

Nombre de conseillers

En exercice : 24

Présents : 20

Votants : 21

Pour : 21

Contre :

Abstention :

L'an deux mille dix-sept, le 23 novembre à 20h15, le Conseil Municipal de la Commune de Créon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M Pierre GACHET, Maire.

Présents : Pierre GACHET, Angélique RODRIGUEZ, Sylvie DESMOND, Stéphane SANCHIS, Véronique CORNET, Emilie BERRET, José Manuel ROQUE, Marie LASCOURREGES, Jean-Claude LINARES, Jean SAMENAYRE, Cathy SEGURA, Pierre GREIL, Nathalie DEJEAN-IBANEZ, Florence OVEJERO, Laurent LEMONNIER, Danielle TERRAL, Vincent FEUGA, Isabelle MEROUGE, Mathilde FELD, Guillaume DEPINAY-GENIUS

Absent excusé : Patrick FAGGIANI procuration à Sylvie DESMOND

Absents : Marie Chantal MACHADO, Ivana CHIRICO-GRENIER, Claude BAZARD

Mme Sylvie DESMOND est désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 13 novembre 2017

**OBJET : NUMEROTATION DE PARCELLES - ROUTE DE GRIMARD**

M le Maire Indique au Conseil municipal qu'après une division foncière, Il convient d'attribuer des numéros aux parcelles suivantes :

AH 765 et 766 = 65 route de Grimard

AH 764 = 65 bis route de Grimard

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, adopte la numérotation ci-dessus.



Fait et délibéré  
le jour, mois et an que ci-dessus  
Au registre sont les signatures

Pierre GACHET  
Maire de Créon

Transmise au Représentant de l'Etat le : 01.12.17

M le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

2017/149

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 01/12/2017  
Reçu en préfecture le 01/12/2017  
Affiché le 01.12.17  
ID : 033-213301401-20171123-141\_17-DE

Nombre de conseillers

En exercice : 24

Présents : 20

Votants : 21

Pour : 21

Contre :

Abstention :

L'an deux mille dix-sept, le 23 novembre à 20h15, le Conseil Municipal de la Commune de Créon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M Pierre GACHET, Maire.

Présents : Pierre GACHET, Angélique RODRIGUEZ, Sylvie DESMOND, Stéphane SANCHIS, Véronique CORNET, Emille BERRET, José Manuel ROQUE, Marie LASCOURREGES, Jean-Claude LINARES, Jean SAMENAYRE, Cathy SEGURA, Pierre GREIL, Nathalie DEJEAN-IBANEZ, Florence OVEJERO, Laurent LEMONNIER, Danielle TERRAL, Vincent FEUGA, Isabelle MEROUGE, Mathilde FELD, Guillaume DEPINAY-GENIUS

Absent excusé : Patrick FAGGIANI procuration à Sylvie DESMOND

Absents : Marie Chantal MACHADO, Ivana CHIRICO-GRENIER, Claude BAZARD

Mme Sylvie DESMOND est désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 13 novembre 2017

**OBJET : NUMEROTATION DE PARCELLE – CHEMIN DE LA SCIERIE**

M le Maire indique au Conseil municipal qu'il convient d'attribuer un numéro pour régularisation la parcelle suivante :

AC 123 = 17 chemin de la Scierie

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, adopte la numérotation ci-dessus.

Fait et délibéré  
le jour, mois et an que ci-dessus  
Au registre sont les signatures



Pierre GACHET  
Maire de Créon

Transmise au Représentant de l'Etat le : 01.12.17

M le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

2017/142

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 01/12/2017  
Reçu en préfecture le 01/12/2017  
Affiché le 01.12.17  
ID : 033-213301401-20171123-142\_17-DE

Nombre de conseillers

En exercice : 24

Présents : 20

Votants : 21

Pour : 21

Contre :

Abstention :

L'an deux mille dix-sept, le 23 novembre à 20h15, le Conseil Municipal de la Commune de Créon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M Pierre GACHET, Maire.

Présents : Pierre GACHET, Angélique RODRIGUEZ, Sylvie DESMOND, Stéphane SANCHIS, Véronique CORNET, Emilie BERRET, José Manuel ROQUE, Marie LASCOURREGES, Jean-Claude LINARES, Jean SAMENAYRE, Cathy SEGURA, Pierre GREIL, Nathalie DEJEAN-IBANEZ, Florence OVEJERO, Laurent LEMONNIER, Danielle TERRAL, Vincent FEUGA, Isabelle MEROUGE, Mathilde FELD, Guillaume DEPINAY-GENIUS

Absent excusé : Patrick FAGGIANI procuration à Sylvie DESMOND

Absents : Marie Chantal MACHADO, Ivana CHIRICO-GRENIER, Claude BAZARD

Mme Sylvie DESMOND est désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 13 novembre 2017

**OBJET : NUMEROTATION DE PARCELLE - AVENUE DE LIBOURNE**

M le Maire indique au Conseil municipal qu'il convient d'attribuer un numéro pour régularisation la parcelle suivante :

AC 1103 et 1105 = 11 avenue de Libourne

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, adopte la numérotation ci-dessus.

Fait et délibéré  
le jour, mois et an que ci-dessus  
Au registre sont les signatures



Pierre GACHET  
Maire de Créon

Transmise au Représentant de l'Etat le : 01.12.17

M le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

2017/11/3

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 01/12/2017  
Reçu en préfecture le 01/12/2017  
Affiché le 01.12.17  
ID : 033-213301401-20171123-143\_17-DE

Nombre de conseillers	
En exercice :	24
Présents :	20
Votants :	21

L'an deux mille dix-sept, le 23 novembre à 20h15, le Conseil Municipal de la Commune de Créon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M Pierre GACHET, Maire.

Présents : Pierre GACHET, Angélique RODRIGUEZ, Sylvie DESMOND, Stéphane SANCHIS, Véronique CORNET, Emille BERRET, José Manuel ROQUE, Marie LASCOURREGES, Jean-Claude LINARES, Jean SAMENAYRE, Cathy SEGURA, Pierre GREIL, Nathalie DEJEAN-IBANEZ, Florence OVEJERO, Laurent LEMONNIER, Daniëlle TERRAL, Vincent FEUGA, Isabelle MEROUGE, Mathilde FELD, Guillaume DEPINAY-GENIUS

Pour :	21
Contre :	
Abstention :	

Absent excusé : Patrick FAGGIANI procuration à Sylvie DESMOND  
Absents : Marie Chantal MACHADO, Ivana CHIRICO-GRENIER, Claude BAZARD

Mme Sylvie DESMOND est désignée secrétaire de séance.  
Date de la convocation : 13 novembre 2017

**OBJET : NUMEROTATION DE PARCELLES – RUE RIBOUTET**

M le Maire indique au Conseil municipal qu'après une division foncière, il convient d'attribuer des numéros aux parcelles suivantes :

- AE 1158 et 1160 = 11 rue Riboutet
- AE 1157, 1161 et 1162 = 11 bis rue Riboutet
- AE 1159 et 1163 = 11 ter rue Riboutet

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, adopte la numérotation ci-dessus.

Fait et délibéré  
le jour, mois et an que ci-dessus  
Au registre sont les signatures



Pierre GACHET  
Maire de Créon

Transmise au Représentant de l'Etat le : 01.12.17

M le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

2017/144

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 01/12/2017

Reçu en préfecture le 01/12/2017

Affiché le 01.12.2017

ID : 033-213301401-20171123-144\_145\_17-DE

**Nombre de conseillers**

En exercice : 24

Présents : 20

Votants : 21

Pour : 21

Contre :

Abstention :

L'an deux mille dix-sept, le 23 novembre à 20h15, le Conseil Municipal de la Commune de Créon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M Pierre GACHET, Maire.

Présents : Pierre GACHET, Angélique RODRIGUEZ, Sylvie DESMOND, Stéphane SANCHIS, Véronique CORNET, Emilie BERRET, José Manuel ROQUE, Marle LASCOURREGES, Jean-Claude LINARES, Jean SAMENAYRE, Cathy SEGURA, Pierre GREIL, Nathalie DEJEAN-IBANEZ, Florence OVEJERO, Laurent LEMONNIER, Danielle TERRAL, Vincent FEUGA, Isabelle MEROUGE, Mathilde FELD, Guillaume DEPINAY-GENIUS

Absent excusé : Patrick FAGGIANI procuration à Sylvie DESMOND

Absents : Marle Chantal MACHADO, Ivana CHIRICO-GRENIER, Claude BAZARD

Mme Sylvie DESMOND est désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 13 novembre 2017

**OBJET : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Dans le cadre de la délégation du service public de l'assainissement collectif, il est nécessaire de faire intervenir une Commission de Délégation de Service Public.

Comme le prévoit l'article D.1411-5 du CGCT, le Conseil Municipal dans sa séance du 9 juillet 2015 a délibéré et fixé les conditions de dépôt des listes.

Mr le Maire rappelle que cette Commission comporte 5 membres titulaires et 5 membres suppléants et doit être élue au scrutin secret de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Cette commission est présidée par Monsieur Pierre Gachet, Maire de la commune de Créon.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide de procéder à un vote à main levée au lieu du vote à bulletin secret.

Election des titulaires :

Les listes déposées et enregistrées dans les conditions fixées par délibération antérieure sont les suivantes :

Liste 1 :

- Pierre GREIL
- Patrick FAGGIANI
- Stéphane SANCHIS
- Sylvie DESMOND
- Florence OVEJERO

Le vote donne les résultats suivants :

- Nombre de votants : 21
- Restes pour suffrages exprimés : 21
- Nombre de voix : 21

Sont élus : Membres titulaires :

- Pierre GREIL
- Patrick FAGGIANI
- Stéphane SANCHIS
- Sylvie DESMOND
- Florence OVEJERO



2017/145

Envoyé en préfecture le 01/12/2017

Reçu en préfecture le 01/12/2017

Affiché le 01.12.17

ID : 033-213301401-20171123-144\_145\_17-DE

Election des suppléants :

Les listes déposées dans les conditions fixées par délibération antérieure sont les suivantes :

Liste 1 :

- Cathy SEGURA
- Jean SAMENAYRE
- Isabelle MEROUGE
- Jean-Claude LINARES
- Angélique RODRIGUEZ

Le vote donne les résultats suivants :

- Nombre de votants : 21
- Restes pour suffrages exprimés : 21
- Nombre de voix : 21

Sont élus : Membres suppléants :

- Cathy SEGURA
- Jean SAMENAYRE
- Isabelle MEROUGE
- Jean-Claude LINARES
- Angélique RODRIGUEZ

La Commission de Délégation de Service Public est chargée d'étudier le projet d'avenant n°4 au contrat de délégation, modifiant le montant global du contrat supérieur à 5 %.

Fait et délibéré

le jour, mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures



Pierre GACHET  
Maire de Créon

Transmise au Représentant de l'Etat le : 01.12.17

M le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

2017/146

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 01/12/2017  
Reçu en préfecture le 01/12/2017  
Affiché le 01.12.17  
ID : 033-213301401-20171123-146\_17-DE

**Nombre de conseillers**

En exercice : 24

Présents : 20

Votants : 21

Pour : 21

Contre :

Abstention :

L'an deux mille dix-sept, le 23 novembre à 20h15, le Conseil Municipal de la Commune de Créon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M Pierre GACHET, Maire.

Présents : Pierre GACHET, Angélique RODRIGUEZ, Sylvie DESMOND, Stéphane SANCHIS, Véronique CORNET, Emille BERRET, José Manuel ROQUE, Marie LASCOURREGES, Jean-Claude LINARES, Jean SAMENAYRE, Cathy SEGURA, Pierre GREIL, Nathalie DEJEAN-IBANEZ, Florence OVEJERO, Laurent LEMONNIER, Danielle TERRAL, Vincent FEUGA, Isabelle MEROUGE, Mathilde FELD, Guillaume DEPINAY-GENIUS

Absent excusé : Patrick FAGGIANI procuration à Sylvie DESMOND

Absents : Marie Chantal MACHADO, Ivana CHIRICO-GRENIER, Claude BAZARD

Mme Sylvie DESMOND est désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 13 novembre 2017

**OBJET : ADHESION AU PLAN DE FORMATION MUTUALISE**

Le Maire rappelle que la loi du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale impose aux collectivités locales d'établir pour leurs agents un plan de formation annuel ou pluriannuel.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ont conduit un projet d'accompagnement à la rédaction d'un plan de formation mutualisé sur le territoire Entre-Deux-Mers du Département de la Gironde, limité au périmètre des communautés de communes suivantes :

- Communauté de communes du Créonnais
- Communautés de communes des Portes de l'Entre-Deux-Mers
- Communauté de communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers
- Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde

A l'issue de cet accompagnement, les collectivités du territoire ont décidé de pérenniser cet outil.

Ce projet permettra notamment au CNFPT d'organiser des formations sur le territoire concerné.

Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, après avis du Comité technique émis en dernier lieu le 25 octobre 2017 adopte le plan de formation mutualisé et le règlement de formation joints à la présente délibération.



Fait et délibéré  
le jour, mois et an que ci-dessus  
Au registre sont les signatures

Pierre GACHET  
Maire de Créon

Transmise au Représentant de l'Etat le : 01.12.17

M le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

2017/147

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 01/12/2017  
Reçu en préfecture le 01/12/2017  
Affiché le 01.12.17  
ID : 033-213301401-20171123-147\_17-DE

Nombre de conseillers

En exercice : 24

Présents : 20

Votants : 21

Pour : 21

Contre :

Abstention :

L'an deux mille dix-sept, le 23 novembre à 20h15, le Conseil Municipal de la Commune de Créon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M Pierre GACHET, Maire.

Présents : Pierre GACHET, Angélique RODRIGUEZ, Sylvie DESMOND, Stéphane SANCHIS, Véronique CORNET, Emille BERRET, José Manuel ROQUE, Marie LASCOURREGES, Jean-Claude LINARES, Jean SAMENAYRE, Cathy SEGURA, Pierre GREIL, Nathalie DEJEAN-IBANEZ, Florence OVEJERO, Laurent LEMONNIER, Danielle TERRAL, Vincent FEUGA, Isabelle MEROUGE, Mathilde FELD, Guillaume DEPINAY-GENIUS

Absent excusé : Patrick FAGGIANI procuration à Sylvie DESMOND

Absents : Marie Chantal MACHADO, Ivana CHIRICO-GRENIER, Claude BAZARD

Mme Sylvie DESMOND est désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 13 novembre 2017

**OBJET : MONTANT DU REPAS POUR LES ENFANTS DE L'ECOLE DE LA SAUVE MAJEURE POUR LE REPAS DU MERCREDI**

M le Maire informe le conseil municipal que l'accueil des enfants de la Communauté de communes, pour le Centre de loisirs sans hébergement du mercredi après-midi, a été organisé en plusieurs secteurs.

Ainsi, les enfants de la commune de La Sauve Majeure sont accueillis à Créon à partir de 12 h. La commune de Créon assure les repas pour les enfants de la Sauve Majeure.

Il convient de fixer un tarif à la commune de La Sauve Majeure pour les repas servis à Créon.

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés, le conseil municipal décide de fixer le tarif, au prix de revient d'un repas (denrées + frais de personnel) à 4,70 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.



Fait et délibéré  
le jour, mois et an que ci-dessus  
Au registre sont les signatures

- *[Signature]*  
Pierre GACHET  
Maire de Créon

Transmise au Représentant de l'Etat le : 01.12.17

M le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

2017/148

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 01/12/2017  
Reçu en préfecture le 01/12/2017  
Affiché le 01.12.17  
ID : 033-213301401-20171123-148\_17-DE

Nombre de conseillers

En exercice : 24

Présents : 20

Votants : 21

Pour : 21

Contre :

Abstention :

L'an deux mille dix-sept, le 23 novembre à 20h15, le Conseil Municipal de la Commune de Créon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M Pierre GACHET, Maire.

Présents : Pierre GACHET, Angélique RODRIGUEZ, Sylvie DESMOND, Stéphane SANCHIS, Véronique CORNET, Emilie BERRET, José Manuel ROQUE, Marie LASCOURREGES, Jean-Claude LINARES, Jean SAMENAYRE, Cathy SEGURA, Pierre GREIL, Nathalie DEJEAN-IBANEZ, Florence OVEJERO, Laurent LEMONNIER, Danielle TERRAL, Vincent FEUGA, Isabelle MEROUGE, Mathilde FELD, Guillaume DEPINAY-GENIUS

Absent excusé : Patrick FAGGIANI procuration à Sylvie DESMOND

Absents : Marie Chantal MACHADO, Ivana CHIRICO-GRENIER, Claude BAZARD

Mme Sylvie DESMOND est désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 13 novembre 2017

**OBJET : ACQUISITION IMMEUBLE AB 262 ET AB 646 (RECTIFICATIF)**

M le Maire informe le conseil municipal de la mise en vente des parcelles cadastrées section AB N°262 et N°646 pour une superficie totale de 557 m<sup>2</sup>.

M le Maire propose au conseil municipal d'acquérir ces parcelles grâce au montage financier suivant :

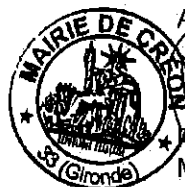
- 122 000 € d'autofinancement
- 88 000 € de subvention de Gironde Habitat

M. le Maire propose d'acquérir ces parcelles pour un montant de 210 000€.

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- approuve l'acquisition des parcelles AB N°262 et 464 pour un montant de 210 000 €
- autorise M le Maire à signer l'acte correspondant en l'étude de Me Beylot à Créon.

Fait et délibéré  
le jour, mois et an que ci-dessus  
Au registre sont les signatures



Pierre GACHET  
Maire de Créon

Transmise au Représentant de l'Etat le : 01.12.17

M le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

2017/150

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 01/12/2017  
Reçu en préfecture le 01/12/2017  
Affiché le 01.12.17  
ID : 033-213301401-20171123-150\_151\_17-DE

**Nombre de conseillers**

En exercice : 24

Présents : 20

Votants : 21

Pour : 21

Contre :

Abstention :

L'an deux mille dix-sept, le 23 novembre à 20h15, le Conseil Municipal de la Commune de Créon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M Pierre GACHET, Maire.

Présents : Pierre GACHET, Angélique RODRIGUEZ, Sylvie DESMOND, Stéphane SANCHIS, Véronique CORNET, Emilie BERRET, José Manuel ROQUE, Marie LASCOURREGES, Jean-Claude LINARES, Jean SAMENAYRE, Cathy SEGURA, Pierre GREIL, Nathalie DEJEAN-IBANEZ, Florence OVEJERO, Laurent LEMONNIER, Danielle TERRAL, Vincent FEUGA, Isabelle MEROUGE, Mathilde FELD, Guillaume DEPINAY-GENIUS

Absent excusé : Patrick FAGGIANI procuration à Sylvie DESMOND

Absents : Marie Chantal MACHADO, Ivana CHIRICO-GRENIER, Claude BAZARD

Mme Sylvie DESMOND est désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 13 novembre 2017

**OBJET : EXTENSION DU PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CREONNAIS : DEMANDE D'INTEGRATION DE LA COMMUNE DE CAMIAC ET ST DENIS**

Le 24 octobre 2016 et le 19 juin 2017, la Commune de Camiac et Saint Denis possédant une limite commune avec les communes de Cursan, Baron et La Sauve Majeure a demandé son intégration à la Communauté de Communes du Créonnais.

**1. Procédure**

Le Conseil communautaire a émis un avis favorable, à l'unanimité, à cette adhésion lors de sa séance du 11 juillet 2017

Conformément à l'article L5214-26 du Code général des collectivités territoriales (régime dérogatoire), la délibération du Conseil communautaire demande aux communes membres de l'intercommunalité de délibérer sur l'adhésion de la Commune de Camiac et Saint Denis.

Ce vote doit intervenir dans les 3 mois suivant la notification de la délibération du Conseil communautaire aux Maires des communes membres.

**2. Présentation de Camiac et Saint Denis**

La Commune compte 370 habitants pour 660 hectares répartis en 7 hameaux. Elle appartenait à la CdC du Brannais avant le SDCI applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017 lequel a entraîné l'intégration dans la CALI qui compte 88 000 habitants et surtout dont le siège se trouve à plus de 18 km de Camiac et Saint Denis.

M. le Maire souligne la proximité de sa commune avec celle de Créon (située à 5km) et dont le bassin de vie est situé dans le créonnais.

Les habitants travaillent pour la plupart à Bordeaux (le Créonnais est sur l'axe routier) très peu à Libourne.

Il n'y a pas de groupe scolaire sur la commune qui adhère à un RPI avec Espiet et Tizac de Curton.

L'activité agricole est prépondérante : viticulture, culture céréalière, écurie, ...

Aucun commerce n'est présent

La commune compte au moins 3 petites entreprises, elle dispose d'une réserve foncière de 10 hectares destinée initialement à créer une zone artisanale mais ce projet n'a pu aboutir du fait de la création de la CdC du Brannais.

Le Règlement National d'Urbanisme s'applique.

La Commune de Camiac et Saint Denis justifie sa demande en considérant les éléments suivants :

- Le pôle de vie des habitants est en direction de Créon ou Bordeaux et non de Libourne qui est à 40 Km aller-retour de notre Commune.
- Le rapprochement géographique, Camiac et Saint Denis est frontalière avec 3 Communes de la CCC : Cursan, La Sauve-Majeure et Baron. Créon est à 8 km de Camiac ce qui est beaucoup plus proche que Libourne. Nos administrés ont déjà leurs enfants inscrits dans les centres culturels et sportifs du Créonnais car c'est NOTRE pôle de vie.
- Le service de transport : Puisque la majeure partie de nos administrés travaillent sur l'axe Créon-Bordeaux, notre Commune pourrait profiter d'un service de transport de proximité pour les trajets domicile-travail qui

2017 / 151

Envoyé en préfecture le 01/12/2017

Reçu en préfecture le 01/12/2017

Affiché le

01.12.17

pas avoir à la CAL, celle-ci se

ID : 033-213301401-20171123-150\_151\_17-DE

deviendraient des liaisons internes au territoire ce que nous ne pouvons trouvant géographiquement trop éloignée.

- Le côté économique : Les habitants de Camiac vont déjà à Créon pour les services de santé, des services publics (pour les passeports), pour faire leurs courses et pour leurs loisirs (sport, musique, culture). Il est inimaginable de leur imposer une communauté de Communes se trouvant à 40 km aller-retour de leur pôle de vie actuel.

### **3. Proposition de M. le Maire**

Il est proposé d'émettre un avis favorable à l'adhésion de Camiac et Saint Denis à la Communauté de Communes du Créonnais

### **4. Délibération proprement dite**

**Vu** la loi n°2010-1653 du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n°2014-058 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles 5211-1 et suivants, L5214-26

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 13 juillet 2000 portant création de la Communauté de communes du Créonnais,

**Vu** la délibération n°50.07.17 en date du 11 juillet 2017 du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Créonnais, approuvant à l'unanimité l'adhésion de la Commune de Camiac et Saint Denis à la Communauté de Communes du Créonnais

**Considérant** la délibération du Conseil municipal de Camiac et Saint Denis en date du 19 juin 2017, demandant l'intégration de la commune à la Communauté de communes du Créonnais en vertu de l'article L5214-26 du CGCT,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

**Article 1 : D'émettre** un avis favorable à la demande d'adhésion de la commune de Camiac et Saint Denis à la Communauté de Communes du Créonnais.

**Article 2 : D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré  
le jour, mois et an que ci-dessus  
Au registre sont les signatures



Pierre GACHET  
Maire de Créon

Transmise au Représentant de l'Etat le : 01.12.17

M le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.